



DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

PROPRIÉTAIRE		
Nom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse	Ville	Code postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire
REQUÉRANT (si différent du propriétaire)		
<i>Si le requérant n'est pas propriétaire de l'immeuble, le propriétaire doit compléter la section «Procuration» au bas du présent formulaire.</i>		
Nom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse	Ville	Code postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire
EMPLACEMENT DES TRAVAUX		
Adresse ou numéro du lot		Matricule
Présence d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
DESCRIPTION DES TRAVAUX <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Institutionnel		
Description des travaux		
Coût des travaux	Date du début des travaux	Date prévue pour la fin des travaux
ENTREPRENEUR (cocher si auto-construction <input type="checkbox"/>)		
Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise		
Adresse	Ville	Code postal
Courriel	Téléphone	No RBQ
ENGAGEMENT ET SIGNATURE		
<p>Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés ou avec corrections, s'il y a lieu, déterminées par l'autorité compétente.</p> <p>Signé le : _____ Signature : _____</p>		

PROCURATION	
Je, propriétaire-soussigné, autorise _____ à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Municipalité d'Huberdeau pour l'obtention du certificat d'autorisation pour ma propriété située au : _____	
Signé le : _____	Signature : _____



DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR

1. **Un plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre**, à une échelle non inférieure à 1:50 s'il s'agit d'un déplacement d'un bâtiment principal, et contenant les informations suivantes:
 - la dimension et la superficie du terrain et l'identification cadastrale;
 - la localisation des servitudes existantes et proposées;
 - la localisation des lignes des rues, leur caractère privé ou public et leurs dimensions;
 - l'emplacement, les dimensions et la superficie du bâtiment, ainsi que le rapport entre la superficie d'occupation au sol et la superficie totale du terrain visé;
 - les distances entre chaque bâtiment et les lignes de terrain.
 - la localisation, le nombre, le type de recouvrement ainsi que les dimensions des aires de stationnement, des allées d'accès, des allées de piétons;
 - la localisation et l'identification de tout bâtiment existant ou projeté;
 - l'indication de la topographie existante et du nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents;
 - la localisation de la ligne naturelle des hautes eaux des cours d'eau et des lacs, s'ils sont respectivement situés à moins de 100 mètres et 300 mètres du terrain;
 - la localisation et la hauteur de tout talus de plus de 5 mètres dont la pente est supérieure à 25%;
 - la localisation des milieux humides et des boisés situés sur le terrain;
 - la distance qui sépare, d'une part, le bâtiment projeté et, d'autre part, les installations d'élevage et les lieux d'entreposage ou d'épandage des engrais.
2. **Plan de construction** signé et scellé par un technologue professionnel ou un architecte pour la nouvelle fondation prévue dans le cas d'un bâtiment principal.
3. L'itinéraire projeté ainsi que la date et l'heure prévue pour le déplacement.
4. La durée probable du déplacement.
5. Des photographies de chacune des élévations du bâtiment à être déplacé.
6. Une copie ou preuve de l'entente intervenue avec les compagnies possédant des câbles aériens, dans les cas où, en raison de la hauteur du bâtiment, il s'avère nécessaire de procéder à un rehaussement temporaire desdits câbles.
7. Un dépôt remboursable de 1 000 \$, en vue d'assurer la compensation des dommages pouvant survenir lors du déplacement.
8. Un engagement écrit du requérant quant à sa responsabilité à l'égard de toute détérioration de la voie de circulation, de la chaussée, du trottoir et de tout accident ou dommage pouvant résulter de ce déplacement de bâtiment.
9. Les autres permis, certificats et autorisations requis ou émis, le cas échéant, par les autorités compétentes.
10. Le paiement des frais de 25\$.

Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de la demande. Des documents ou informations supplémentaires peuvent être exigés.

Prenez note que ce document n'a aucune portée légale. Pour consulter l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet ou communiquer avec le fonctionnaire désigné.